

CONVOCACTION

Il est adressé le 6 avril 2021 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 13 avril 2021 à 20H30.

ORDRE DU JOUR

- Délibération Vote des trois taxes
- Délibération Vote du BP 2021
- Délibération Compétence Mobilité
- Questions et informations diverses

Le maire,

N° 2021/017

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 13 AVRIL 2021

PRÉSENTS : MM. LECOURT Didier, BALLEREAU Éric, VILLETTE Roger, , CHEVASSUT Stéphan, BORTOLUZZI Robin, LAMARCHE Alexandre, MMES LECOURT Valérie, MAURIN Martine, ANTUNEZ Laetitia.

EXCUSÉS : MM BALLON JR, TRISCOS D

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ANTUNEZ Laetitia

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 30 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

- DÉLIBÉRATION VOTE DES TROIS TAXES : Le Conseil Municipal décide qu'il y aura une augmentation de 0.5% concernant la taxe foncière bâti et dorénavant la taxe municipale se trouve additionnée à la taxe départementale :

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,30 %	35,48 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	57,56 %	57,56 %

Cette proposition est acceptée et adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : Après explications et débat, le budget 2021 est adopté et voté à l'unanimité ; il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 565 859.48 € et en investissement à 160 165.22 € pour un total de 726 024.70 €. Voté à l'unanimité des membres présents.

- DÉLIBÉRATION MODIFICATION DES STATUTS DE LA CdCRSG : Monsieur le maire informe ses conseillers que la modification porte sur la compétence Mobilité. Le Conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à la majorité (8 Pour et 1 Abstention) **D'APPROUVER** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde afin que la compétence « Prise de la compétence d'organisation de la mobilité » soit exercée de plein droit et **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à la présente.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- RECENSEMENT DE LA POPULATION / Le recensement de la population doit avoir lieu tous les 5 ans mais en raison de la crise sanitaire, l'évènement pour la commune de ST HILAIRE DE LA NOAILLE est reporté à 2023 au lieu de 2022.

- ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES / Une enquête de la Préfecture a lieu avant lundi midi pour recueillir l'avis des maires quant au report ou non des dates des élections. Ces élections devaient avoir lieu à l'origine en Mars 2021 et avaient déjà été reportées.
- ORANGE FIBRE / Une tarification sociale de 20€/mois est proposée. L'offre paraîtra dans le journal et mise en ligne sur le site Internet de la commune.
- ECOLE DU MARQUELOT / Un courrier de l'IEN nous est parvenu pour nous signifier d'une mesure de sauvegarde d'un an sur la fermeture d'une classe.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 25 Mai 2021.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

Le maire

Le conseil municipal

Le secrétaire